

AFFAIRE N° 8

INDEMNITES à Monsieur MERALIKAN.

Le MAIRE. - Lorsque nous avons abandonné le bâtiment servant d'école maternelle, rue de l'Eglise, le propriétaire Monsieur MERALIKAN nous a réclamé une indemnité pour dommages causés à son immeuble. D'après le devis d'expertise le montant des dégâts causés s'élève à 56.300 Fcs. Nous avons pu, après divers entretiens avec M. MERALIKAN, ramener la somme à 26.772 Fcs.

Me BRIS, représentant M. MERALIKAN, par lettre en date du 2 Mars 1955 réclame le paiement de cette somme.

Je lui ai fait savoir que l'indemnité n'ayant pas été prévue sur le budget primitif, son inscription se fera au budget additionnel et le mandatement se fera dès approbation de ce budget.

Je vous demande donc de voter l'inscription de cette somme au Budget, additionnel.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Le 10 août 1955
Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: R Y Petit